

Les implications de la crise du Covid-19 sur le secteur bancaire participatif : Cas du Maroc.

The Implications of the Covid-19 Crisis on the Participatory Banking Sector : Case of Morocco.

Mme. Afaf BENSGHIR

Professeur Habilitée à Diriger les Recherches

École Supérieure de Technologie d'Oujda

Université Mohammed Premier, Maroc

Laboratoire de Management et Développement des Organisations

afafbensghir@gmail.com

M^{lle}. Khadija Ichrak ADDOU

Doctorante à l'Université Mohammed Premier

École Supérieure de Technologie d'Oujda

Université Mohammed Premier, Maroc

Laboratoire de Management et Développement des Organisations

ichrakaddou@gmail.com

Date de soumission : 28/11/2020

Date d'acceptation : 14/01/2021

Pour citer cet article :

BENSGHIR.A & ADDOU.K I (2021) «Les implications de la crise du Covid-19 sur le secteur bancaire participatif : Cas du Maroc.», Revue Française d'Economie et de Gestion «Volume 2 : Numéro 1» pp : 93-115.

Author(s) agree that this article remain permanently open access under the terms of the Creative Commons

Attribution License 4.0 International License



Résumé

Après les grandes crises économiques de 1929 et de 2008, arrive celle de 2020 dénommée par certains Grand Confinement. Cette dernière a été provoquée par l'épidémie de Covid-19, et par le confinement sanitaire jugé nécessaire par la majorité des pays du monde. Une crise économique et financière qui a frappé l'ensemble des secteurs, y compris le secteur bancaire participatif.

L'objet de ce papier est d'analyser les implications de la crise sanitaire de la Covid-19 sur le secteur bancaire participatif marocain. Il s'agit d'abord de présenter la finance participative au Maroc, avant de passer à l'étude des implications de la Covid-19 sur l'activité des banques participatives, en particulier au Maroc et ce, en se basant sur une méthodologie d'analyse descriptive, qui nous a permis de réaliser des constats, dont les plus importants concernent le PNB et le RNG des fenêtres et banques participatives marocaines qui ont enregistré une baisse assez importante pendant le 1^{er} semestre de 2020. Ainsi, cette crise sanitaire a entraîné une récession économique nécessitant l'intervention de différents organismes sur plusieurs aspects, afin de booster et de relancer l'activité économique nationale et de renforcer la stabilité et la solidité du système bancaire et financier.

Mots clés : Banques et fenêtres participatives ; système bancaire ; covid-19 ; finance ; crise.

Abstract

After the great economic crises of 1929 and 2008, comes the crisis of 2020, called by some the Great Confinement. The latter was caused by the Covid-19 epidemic, and by the sanitary containment deemed necessary by the majority of countries in the world. An economic and financial crisis that hit all sectors, including the participative banking sector.

The purpose of this paper is to analyze the implications of the Covid-19 health crisis on the Moroccan participatory banking sector. It is first of all a presentation of participatory finance in Morocco, before moving on to study the implications of Covid-19 on the activity of participatory banks, particularly in Morocco, based on a descriptive analysis methodology, which has enabled us to make some observations, the most important of which concern the PNB and the RNG of the Moroccan windows and participatory banks, which have recorded a fairly significant decline during the first half of 2020. Thus, this health crisis has led to an economic recession requiring the intervention of different organizations on several aspects, in order to boost and revive national economic activity and strengthen the stability and soundness of the banking and financial system.

Keywords : Banks and participatory windows ; Banking system ; covid-19 ; finance ; crisis.

Introduction

Née en 1975, suite à la création de la toute première banque islamique nommée la Dubai Islamic Bank (DIB), qui a eu pour missions de soutenir le commerce entre les pays musulmans, et de financer les projets d'investissement en octroyant des crédits sans intérêts, la finance participative fut créée et développée pour devenir une véritable industrie financière.

Actuellement, la finance participative suscite de nombreuses réflexions de la part des chercheurs, des autorités réglementaires et des régulateurs internationaux autour de ses concepts, de ses fondements, de ses principes, de ses techniques de gestion des risques et de ses mécanismes de régulation.

Définie comme étant l'ensemble des pratiques financières basées sur les principes de la Charia, la finance participative est devenue un élément indispensable du système financier qui se caractérise par une dimension universelle et économique remarquable, constituant une solution innovante qui a pour but de favoriser l'équité et la cohésion sociale.

Au Maroc, l'avènement de la finance participative et l'introduction des banques et fenêtres participatives sont toujours récents. Durant ces dernières années, le secteur bancaire participatif national a connu une expansion importante, en l'occurrence avec l'ensemble des efforts déployés par les autorités et les instances de contrôle (Gouvernance, communication, Produits offerts, Management des ressources humaines, fiscalité, réglementation...).

Toutefois, les systèmes financiers et bancaires nationaux et internationaux ont subi en mars 2020 un choc d'un nouveau type, une crise sanitaire qui a donné lieu à un arrêt brusque de toutes les activités constituant le tissu économique. Une situation particulièrement laborieuse puisque l'activité bancaire est strictement corrélée à la santé de l'économie. Etant une composante du système financier marocain, les banques participatives qui représentent le noyau dur de la finance participative, ont été impactées à leur tour par cette crise engendrée par la Covid-19 et leur résilience a été mise à rude épreuve.

Ceci dit, l'objectif principal de cet article est d'éclaircir la problématique suivante : Quelles sont les implications de la crise du coronavirus sur le secteur bancaire participatif marocain ?

De cette problématique principale découlent d'autres questionnements, pour lesquelles on va essayer d'apporter des éléments de réponse à savoir :

- Quels sont les impacts de la crise sanitaire sur la santé financière des banques participatives ?

- Quelles sont les mesures prises par les autorités réglementaires et les instances de contrôle nationales et internationales pour faire face à cette crise ?

-Quelles sont les techniques et les recommandations pouvant être utilisées ou explorées pour assurer un développement des composantes de l'écosystème participatif marocain et pour renforcer la solidité financière des institutions bancaires participatives et partant, du système financier et bancaire dans son intégralité ?

Ceci nous amène à formuler les deux hypothèses suivantes :

-Hypothèse1 : La santé financière en particulier les structures bilancielle des banques participatives marocaines seraient impactées négativement à cause de la covid-19.

-Hypothèse 2 : Suite à l'intervention de différents acteurs du système bancaire participatif, la crise sanitaire liée à la covid-19 pourrait constituer une opportunité à saisir pour lancer certaines composantes qui manquaient jusqu'à lors à l'écosystème bancaire participatif marocain.

Pour répondre à ces questions, un intérêt singulier sera porté en premier lieu à l'industrie financière participative au Maroc, en particulier son historique, la définition des banques et les fenêtres participatives marocaines et leur bilan d'activités après 3 ans. Le deuxième point sera consacré à l'étude et à l'analyse des implications de la Covid-19 sur les banques participatives marocaines.

Pour ce faire, nous allons commencer par l'analyse des impacts de la crise sur la situation financière des banques et fenêtres participatives marocaines, puis on va étudier l'ensemble des mesures incitatives et préventives prises par différents organismes (BAM, CCG, FMI, IFSB, Comité de Bâle...). Enfin, nous tenterons de proposer certaines recommandations pouvant contribuer non seulement à l'amélioration de l'activité financière participative marocaine, mais aussi à la garantie et au renforcement de la stabilité du système financier global.

Pour mener à bien notre revue de littérature, on a choisi de définir la notion de « Banque islamique/participative » selon plusieurs dimensions (économiques/ financières / juridiques/ sociales), et ceci nous a permis par la suite de procéder à une analyse des impacts de la covid-

19 sur l'activité des banques participatives marocaines et à une catégorisation des mesures prises par les organismes réglementaires selon ces différentes dimensions.

1) La finance participative au Maroc :

1.1) Historique de la finance islamique au Maroc

Dès l'année 2007, le Maroc opte pour un système bancaire dualiste qui regroupe à la fois le système conventionnel et le système participatif. L'arrivée de la banque islamique au Maroc a suivi une logique très différente par rapport à celles suivies par les autres pays, en particulier les pays du monde arabo-musulman. En effet, le Maroc fait partie des derniers pays islamiques ayant autorisé l'activité de la finance participative sur son territoire.

Ainsi, les potentialités de l'économie, les partenariats internationaux et l'identité culturelle plurielle du Maroc sont tous des facteurs qui ont impacté la position du Maroc quant à l'intégration de la finance participative.

Certaines enquêtes menées auprès des banquiers ont montré l'existence de tentatives d'intégration de cette jeune industrie qui datent des années 1980. A titre d'exemple, Wafa Bank qui a fusionné avec Bank Al-Maghrib pour former Attijari Wafa Bank, avait envoyé une demande d'autorisation aux autorités compétentes, mais l'avis avait été non favorable.

Une deuxième tentative en 2003 concerne cette fois-ci la Banque Islamique Internationale de Qatar qui avait montré son intérêt pour le marché bancaire marocain et qui avait exprimé son intention de créer une banque mixte-qatarienne. Cette demande n'a pas eu non plus l'accord requis par les autorités compétentes.

Ainsi, il a été constaté que le Maroc a privilégié dans une première phase, la création des banques islamiques marocaines par des capitaux islamiques locaux (El Hazzaoui ,et al., 2011). Or, cela n'exclut pas le recours aux capitaux islamiques des autres pays, notamment dans une seconde phase de développement du système bancaire participatif.

De ce fait, les autorités locales ont permis aux banques de renforcer leur offre de service par une gamme de produits appelés « produits alternatifs » : Mourabaha, Moucharaka et Ijara. En 2007, la Banque centrale du Maroc (BAM) est devenue observateur de l'Islamic Financial

Services Board (IFSB). Année où le gouverneur de Bank Al-Maghrib avait signé la circulaire n° 33/G/2007 qui régleme l'utilisation des trois produits dits « alternatifs » et autorise leur commercialisation.

Quelques années après, la Banque centrale opte pour une approche progressive visant à instaurer un environnement favorable au développement d'un écosystème de finance participative. En 2013, elle devient officiellement membre de l'IFSB.

Ensuite et après de nombreuses années d'attente liées à des restrictions techniques et des réticences institutionnelles et politiques, le Maroc s'est finalement doté d'un cadre légal et juridique ayant pour objectif d'encadrer l'activité de la banque participative dans le pays. Pour cela, deux actions primordiales ont été menées à savoir la promulgation en 2014 d'une nouvelle loi bancaire encadrant explicitement l'activité des banques islamiques et organismes assimilés et la création en 2015 d'un Charia Board national nommé « Comité charia pour la finance participative) (CCFP) » (El Alem, et al., 2019).

Suite à un long processus d'institutionnalisation de la finance participative au Maroc, 2017 a été l'année du lancement graduel des banques participatives avec 44 agences bancaires qui ont pu finalement entamer leurs activités sur un marché marocain prometteur. Le démarrage de ce type de banques a représenté une étape primordiale d'une démarche progressive, dont le but est de se frayer une place sur le paysage bancaire national à la faveur d'une diversification plus développée des services financiers offerts aux différentes catégories de clientèle et des moyens de financement de l'économie.

En 2020, le produit de financement Salam a été lancé pour venir compléter la panoplie des produits dont disposent les banques participatives marocaines. Ce contrat est régi par la circulaire n°1/W/17 de Bank Al-Maghrib et vise à promouvoir le financement de la production et du fonds de roulement des entreprises. Ainsi, quatre produits de garantie participative ont vu le jour après avoir fait l'objet de conformité du Conseil Supérieur des Oulémas.

En outre, d'autres efforts ont été déployés pour l'arrivée des autres composantes de l'écosystème de finance participative, notamment les assurances islamiques (Takaful) et les certificats de Sukuk.

1.2) Les banques et fenêtres participatives marocaines :

Il s'avère nécessaire de définir ce qu'est une banque participative ou une banque islamique selon les dénominations avant de la situer dans le contexte bancaire marocain.

La banque islamique joue un rôle particulier dans l'organisation politique et économique. Outre que sa légitimité repose principalement sur des principes religieux de fonctionnement, une telle institution est un établissement à référent associatif, solidaire et social **(Ruimy, 2008)**. Sa vocation est plutôt de développer un esprit d'initiative, avant qu'elle ne soit une vocation commerciale et financière.

Ainsi, pour une banque participative, les déposants ne peuvent pas être des créanciers au sens classique du terme à cause de l'interdiction du Riba. Ils ne peuvent donc être que des investisseurs partenaires partageant les pertes et profits relatifs aux opérations financières, ce qui autorise implicitement la banque islamique à gérer les fonds déposés... **(Lévy, 2012)**. Ce partenariat donne lieu de manière systématique au principe des 3P (Partage des Pertes et Profits).

En dépit de l'article 54 du titre III de la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, « **sont considérées comme banques participatives les personnes morales régies par les dispositions du présent titre, habilitées à exercer à titre de profession habituelle les activités visées aux articles 55 et 58 de la présente loi, ainsi que les opérations commerciales, financières et d'investissements, après avis conforme du Conseil Supérieur des Oulémas.** ».

La banque islamique est une institution financière qui vise à assurer un rôle d'intermédiation bancaire et de financement de l'économie. Son fonctionnement se base sur le principe de son intervention directe dans les transactions assurées par elle. Toute rémunération reçue par la banque est justifiée soit par sa prestation de commercialisation, de location d'un bien antérieurement acquis (en cas de Murabaha, Ijara, Salam), soit par sa qualité de propriétaire aux résultats des projets d'investissements financés (cas d'une Mudarabah ou d'une

Mucharakah), ou bien par la construction d'un bien meuble ou immeuble par ses propres soins ou par des tiers (Cas de Istisnaa).

Après l'octroi des agréments aux banques participatives, la loi bancaire a opté pour deux modèles de commercialisation des produits bancaires participatifs, à savoir la banque à part entière et la fenêtre participative.

Contrairement aux banques participatives, les fenêtres ne disposent guère d'une existence juridique vu qu'elles sont rattachées à des banques classiques. De plus, elles ne peuvent pas dépasser le seuil de 10% de l'activité de la banque conventionnelle auxquelles elles sont liées. Au-delà de 10%, la fenêtre serait obligée de se transformer en une banque à part entière.

Au Maroc, on compte actuellement 5 banques participatives à part entière dont la majorité s'est lancée en partenariat avec des groupes internationaux leaders de la Finance islamique, comme le présente le tableau ci-dessous :

Tableau 1: Liste des banques participatives marocaines créées par les banques nationales et leurs partenaires.

Banque nationale	Banque participative	Partenaire
ATTIJARI Wafa Bank	Bank ESSAFA	_____
CIH Bank	UMNIA Bank	Qatar International Islamic Bank
Banque Centrale Poulair BCP	Bank El Yousr	Guidance Financial Group
Crédit Agricole du Maroc	El AKHDAR Bank	Société Islamique pour le développement du secteur privé
BMCE Bank	BTI Bank (Bank Attamwil wal Inmaa)	Al Baraka Banking Group (ABG)

Source : L'expérience marocaine en finance participative : Bilan et défis à relever -ISSN : 9052- 0224-Volume 4, Numéro 2, juillet 2020-197

En plus de ces banques participatives, trois banques classiques ont eu l'autorisation d'ouvrir des fenêtres participatives afin qu'elles puissent offrir leurs services aux clients :

- Najmah appartenant au groupe BMCI
- Arreda liée au Crédit du Maroc
- Dar Al-Amane, créée par la Société Générale du Maroc

Pratiquement, depuis le démarrage de la finance participative au Maroc, les 3 leaders du marché restent les mêmes : Bank Assafa en première position avec une part de marché de 36% (en fin juin 2020), Umnia Bank en deuxième position avec une part de marché de 22,8%, suivie par la fenêtre participative Dar Al Amane avec une part de marché de 14,3%.

Afin de compléter l'écosystème participatif marocain, d'autres organes sont indispensables pour garantir une meilleure progression de cette jeune industrie innovante. Il s'agit notamment de :

- ✓ La Banque centrale du Maroc : Bank Al-Maghrib ;
- ✓ Le ministère de l'Economie et des finances et de la réforme de l'administration ;
- ✓ L'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC) ;
- ✓ La Caisse centrale de Garantie (CCG) ;
- ✓ Le Conseil supérieur des oulémas (CSO) ;
- ✓ L'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale (ACAPS).

1.3) Bilan des banques participatives marocaines après 3 ans d'activité :

Depuis leur lancement, les banques et fenêtres participatives marocaines ont commencé à proposer leurs services via leur réseau d'agences qui n'a pas cessé de progresser en passant de 44 agences en 2017, à 100 en 2018, puis à 133 agences et espaces dédiés en 2019.

Ce réseau se caractérise par une concentration sur la région de Casablanca-Settat avec un taux de 37%, suivie par la région de Rabat-Salé-Kénitra et de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma dont les taux sont respectivement de 18% et de 10%. Par ailleurs, le secteur bancaire participatif marocain ne constitue que 2,23% du réseau bancaire national.

Concernant les comptes ouverts par les banques participatives, leur nombre s'est établi en 2019 à 87000, contre 56000 comptes en 2018, et 27000 en 2017, soit une évolution de plus de 55% en 2019 et de 107% en 2018.

En outre et selon les données de BAM, les banques et fenêtres participatives ont enregistré en fin 2019 un bilan total de 12,2 MMDHS, contre 7,1 MMDHS en 2018. Cette évolution est notamment liée à la croissance des financements Mourabaha sur la clientèle dont les encours hors marges constatés d'avance, ont affiché une bonne performance et ont doublé par rapport à l'année 2018.

Ainsi, les financements Mourabaha dominent les emplois des banques et fenêtres participatives marocaines, puisqu'en 2019, ils ont représenté 75,1% de la structure de l'actif des banques et fenêtres participatives, contre 63,3% en 2018.

En contrepartie, ces établissements bancaires participatifs sont refinancés à travers les dépôts à vue et les dépôts d'investissements lancés progressivement en 2019 dans l'objectif de diversifier justement les ressources du secteur bancaire participatif, en plus des fonds propres et des autres ressources provenant des maisons mères.

En 2019, les dépôts à vue des établissements bancaires participatifs ont atteint 2,6 MMDHS, soit un taux de croissance de 65% comparativement à l'année 2018. La fraction de ces dépôts à vue dans le total bilan demeure presque stable à 21%. De même, après leur lancement pendant le 2ème semestre de l'année 2019, les dépôts d'investissement ont été établis à environ 363 MDH, avant de grimper et d'arriver à 562,82 MDH en avril 2020.

En dépit de leur accroissement, il a été constaté que l'encours participatif est très faible, vu qu'il constitue moins de 1% du total de l'encours bancaire. En parallèle, les dépôts bancaires participatifs représentent moins de 0,27% des dépôts bancaires globaux.

En plus des dépôts, les banques et fenêtres participatives sont refinancées par le biais de leurs capitaux propres comptables. Ceux-ci sont de 2,3 MMDHS en 2019, soit une augmentation de 2% par rapport à l'exercice 2018, et représentent 18,7% du total du passif.

Ainsi et suite à l'adoption par le Conseil Supérieur des Oulémas du contrat de la Wakala Bil Istithmar¹, en juillet 2018, les banques participatives ont eu recours à ce type de

¹ **Wakala Bil Istithmar** : Il s'agit d'un contrat de mandat aux termes duquel une personne est désignée pour faire des investissements au nom d'une autre partie contre paiement d'une commission fixe ou indexée des résultats.

refinancement, dont l'encours s'est établi à 1,3 MMDHS à fin 2018, pour passer à 2,4 MMDHS soit une augmentation de 92%.

Comme le montre le tableau n°2, les banques et fenêtres participatives ont pu clôturer l'exercice 2019 avec des réalisations commerciales en progression. Leur produit net bancaire (PNB) a enregistré une augmentation très significative en passant de 67,2 MDHS en 2018 à 202 MDHS en 2019.

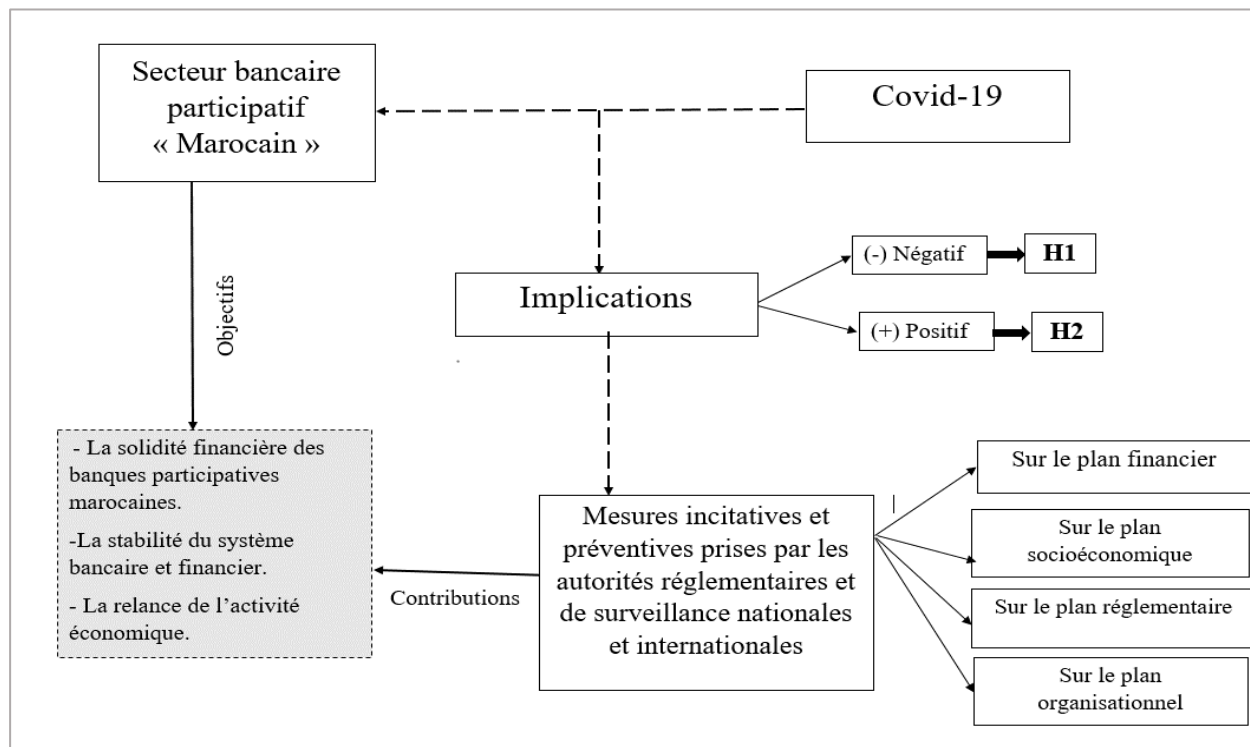
Nonobstant, le résultat net du secteur participatif reste négatif, en passant d'une perte de 377 MDHS en 2018 à 419 MDHS en 2019. Cela s'explique par l'augmentation des charges générales d'exploitation qui ont passé de 445 MDHS en 2018 à 611 MDHS en 2019 ; soit une augmentation de 37% afin de couvrir le poids des investissements générés par le démarrage et le développement de leur activité.

Tableau 2: Récapitulatif des indicateurs d'activité et de rentabilité des banques et fenêtre participatives marocaines pendant la période 2018-2019 (en MDHS)

	2018	2019	Variation en %
Nombre d'agences	100	133	33%
Comptes ouverts	56 000	87 000	55,35%
Dépôts de la clientèle	7,1	12,2	71,83%
Charges d'exploitation	445	611	37,30%
Fonds propres	2 226	2 267	1,84%
PNB	67,2	202	200,59%
Résultat net	-377	-419	1,11%

Source : Réalisé par les auteurs en se référant aux statistiques de la BAM

***Modèle conceptuel de recherche :**

Figure 1: Modèle conceptuel de recherche

Source : réalisé par les propres soins des auteurs

2) Les implications de la crise de la Covid-19 sur l'activité des banques participatives marocaines :

Depuis janvier 2020, le système financier mondial est confronté à une pandémie brute et généralisée de la COVID-19, dont la durée et les impacts finaux restent incertains. Les conséquences de la pandémie sur l'économie mondiale sont déjà dévastatrices et constituent vraisemblablement un choc pour le secteur financier d'une envergure équivalente à celle de la crise des subprimes. Ainsi, le nombre des créances en souffrance a augmenté et les tensions sur le système bancaire se sont intensifiées.

2.1) Impacts de la crise sanitaire sur les banques participatives marocaines :

Plusieurs effets de la crise de la Covid-19 ont déjà été constatés sur le système bancaire et financier mondial et la grande majorité des chercheurs s'accordent sur une stabilité financière potentielle qui va s'étaler dans le temps. En outre, on peut affirmer qu'il y a eu un manque de communication et de concertation entre les instances de contrôles et les établissements bancaires, un manque de collaboration entre les instances de réglementation nationale et

internationale ainsi qu'un manque de liquidité qui s'est accentué avec le confinement ; ajouté à cela, des problèmes de gestion du risque crédit et de solvabilité pour les entreprises et les particuliers et même pour les banques qui ont été pénalisées par une augmentation des prêts non performants.

La Covid-19 est une crise sanitaire inédite, profonde et systémique qui a impacté l'ensemble des activités composant le tissu économique national. Le secteur bancaire participatif marocain, quant à lui, a vécu la toute première crise de son histoire. L'activité des banques participatives a été paralysée suite à la crise sanitaire liée à la propagation du coronavirus au Maroc et aux mesures prises par les autorités pour y faire face. Cela est lié à deux raisons principales à savoir l'arrêt des activités des notaires et des concessions de voitures à cause de l'état d'urgence et du confinement entrés en vigueur le 20 mars 2020, ce qui a impacté significativement sur le financement automobile et immobilier.

De surcroît, la situation financière et économique des clients des banques et fenêtres participatives s'est beaucoup dégradée à cause de la cessation de leurs activités suite à la crise de la Covid-19 et du confinement. Subséquemment, les clients qui n'avaient plus de revenu ont sollicité leurs banques participatives pour bénéficier d'un report de remboursement.

Tableau 3: Etat des lieux des indicateurs d'activité et de rentabilité des banques et fenêtre participatives marocaines pendant le 1er semestre de 2020.

	S1 2020	Variation en % par rapport à la fin de 2019
Nombre d'agences	146	9,77%
Produit Net Bancaire (PNB)	140 MDHS	-30,69%
Créances Mourabaha	10,690 MMDHS	17%
Dépôts à vue	3,2 MMDHS	1,2%
Résultat net global (RNG)	-183 MDHS	-56,32%

Source : Analyse réalisée par Finéopolis Institute.

D'après le tableau ci-dessus, on constate que les banques et fenêtres participatives marocaines ont enregistré une baisse assez importante au niveau du PNB (30%) et du RNG (56%) par

rapport à la fin de l'exercice 2019. En revanche, le réseau d'agences participatives a continué d'augmenter et les créances Mourabaha ont enregistré une augmentation de 17% par rapport à la fin de 2019.

En plus des fragilités connues par le secteur, les banques participatives marocaines souffrent d'un déséquilibre important au niveau de leurs structures bilancielle et cela est dû à de nombreux facteurs. Parmi ces derniers, on trouve par exemple, le niveau de dépôts qui est relativement faible par rapport aux encours et le niveau de dépôts courants qui est moins élevé par rapport aux dépôts d'investissement. Ceci représente pour les banques participatives une situation contre-nature qui menace leur rentabilité et leur profitabilité, notamment dans le contexte marocain.

Cette atonie n'a pas duré longtemps. D'ailleurs, quelques semaines avant même la fin du confinement, des signes de reprise d'activité ont commencé à s'afficher. En effet, les banques participatives ont pu constater une reprise de la demande, à la fois du côté des particuliers, puisque la demande a augmenté pour le financement immobilier et automobile, et du côté des entreprises que ce soit par rapport à leurs besoins classiques (exprimés avant le confinement), ou bien pour leurs nouveaux besoins liés à la relance économique.

2.2) Mesures prises par les autorités de réglementation et de surveillance nationales et internationales :

Face à cette situation exceptionnelle, persistante et qui évolue d'une manière très rapide, une panoplie de mesures préventives et incitatives a été prise par différents organismes nationaux et internationaux et différentes instances de contrôle et autorités de régulation, en relation à la fois avec les banques conventionnelles et les banques participatives.

Ces mesures ayant pour objectif de relancer l'activité économique nationale, de garantir la stabilité du système bancaire et financier global et de protéger les clients aussi bien que les institutions financières contre les risques et les effets de la pandémie, sont listées dans le tableau suivant :

Tableau 4: Catégorisation des mesures prises par des organismes nationaux et internationaux pour faire face à la crise du Covid-19.

Dimension	Organisme	Mesures prises	Contributions
Socioéconomique	- Ministère de l'économie, des finances et de la réforme de l'administration - Caisse Centrale de Garantie (CCG) - Bank Al-Maghrib	- Lancement de quatre produits de garantie qui sont gérés par la fenêtre du CCG nommée « SANAD TAMWIL », qui ont évidemment fait l'objet d'un avis de conformité par le Conseil Supérieur des Oulémas (CSO)². Il s'agit de : - deux produits de garantie dédiés aux TPME à savoir <i>Damane Moubachir</i> et <i>Damane Dayn</i>. - Et de deux produits de garantie en faveur des particuliers et des ménages à savoir <i>Fogarim Iskane</i> et <i>Fogalogue Iskane</i>. Ainsi, en tant que membre du Comité de Veille Economique (CVE), BAM a décidé de reporter les échéances de crédit pour les particuliers et les entreprises impactés par la crise du Covid-19, avec la gratuité des intérêts intercalaires pour certains détenteurs de crédits immobiliers et crédits à la consommation.	- La relance de l'économie nationale. -Renforcer l'écosystème de la finance participative. - Le développement du marché des financements participatifs. - La diversification des offres des banques et fenêtres participatives. -Faciliter l'accès des ménages voulant acquérir des logements et des entreprises ayant besoin de financer leurs projets aux modes de financement participatif.
Financière	Bank El Maghrib	- Face à la situation épidémique, BAM a procédé à l'augmentation du volume des opérations d'injection de liquidités qui s'est situé en moyenne à 98,5 milliards de dirhams en fin juin 2020, et ce,	-Assurer une liquidité suffisante. -Atténuer les impacts du Covid-19 sur la stabilité financière et

2 Le Conseil Supérieur des Oulémas (CSO) : C'est l'un des organes du ministère des Habous et des affaires islamiques qui a été créé en 1981. Il a pour mission de statuer sur la conformité des produits bancaires participatifs aux principes de la Charia islamique.

		en ayant recours à différentes techniques telles que : • <i>les avances à 7 jours sur appels d'offre ;</i> • <i>les opérations de prêts garantis à 1 an au titre du programme de soutien au financement des TPME ;</i> - Une libération intégrale des comptes de réserve au profit de toutes les banques. - Baisse du taux directeur à 1,5%. - Apporter un appui au refinancement des banques participatives et aux associations de microcrédit.	les interruptions des services bancaires. - Favoriser la relance de l'économie et de l'emploi.
	• la Banque islamique de développement (BID)	- Celle-ci a levé 1,5 milliard de dollars avec son premier "Sukuk of Sustainability", créé spécialement pour aider à la reprise de la Covid-19 dans ses pays membres dont le Maroc.	-Assurer un financement pour des projets sociaux en se focalisant sur l'accès aux services fondamentaux, le financement des PME et le renforcement de la création d'emplois.

Réglementaire	• Bank El Maghrib	- Allègement temporaire des règles prudentielles. - Report de l'adoption de certains projets de textes réglementaires finalisés jusqu'au 4^{ème} trimestre 2020 au lieu du 1^{er} trimestre 2020. Parmi ces projets, on trouve : - l'adaptation de la circulaire de BAM n°15/G/13 relative au ratio de liquidité à court terme afin de couvrir les spécificités des banques participatives, tout en respectant les exigences du Comité de Bâle et de l'IFSB. - l'élaboration d'une circulaire sur la classification et le provisionnement des créances des banques participatives, tout en prenant en compte les particularités des produits participatifs et en assurant un traitement aligné entre la finance participative et la finance conventionnelle.	- Atténuer l'impact financier et économique négatif de la crise sanitaire du coronavirus sur l'économie nationale et les banques. -Prendre en considération les impacts du coronavirus sur l'équilibre financier des établissements bancaires. - Réguler davantage le secteur et développer l'écosystème de la finance participative au Maroc.
	• Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB)	=> Face à la situation de crise exceptionnelle liée à la propagation rapide du coronavirus dans le globe, le Comité de Bâle a procédé à un report de l'entrée en vigueur de nouvelles exigences en capital liées à la réforme Bâle 3 à cause de la crise de la Covid-19. Le comité de Bâle a précisé dans un communiqué que : « la date de mise en œuvre de l'accord international conclu à fin décembre 2017 par le comité a été reportée d'un an au 1er janvier 2023 et	-Offrir aux superviseurs la possibilité de répondre de façon immédiate et efficace aux conséquences de la covid-19 en usant toutes leurs ressources. - Préserver la résilience du système financier et la fourniture continue de services financiers à

		<i>le délai accordé aux banques pour se conformer à ces nouvelles règles a aussi été prolongé d'un an, soit au 1er janvier 2028 au lieu de 2027. ³»</i>	l'économie réelle. - Renforcer les fonds propres bancaires. -Garantir la solidité et la stabilité financière du système bancaire international.
	IFSB • Le Conseil des Services Financiers Islamiques	L'IFSB a pris des mesures propres pour les institutions financières islamiques (IFI). Ces dernières fournissent des comptes d'investissement avec participation aux bénéfices et utilisent des techniques de lissage de bénéfices décrites par l'IFSB. Pour cela, elles gardent une réserve pour égalisation du profit ou des bénéfices (PER) et / ou une réserve du risque d'investissement (IRR). Dans ce contexte économique affecté par l'épidémie, les IFI ont le choix d'utiliser ou bien de retirer ces réserves pour le lissage des bénéfices (en utilisant la PER) ou l'absorption des pertes (à travers l'IRR).	- Soutenir la résilience des institutions financières islamiques face à la crise du coronavirus.
Organisationnelle	•FMI	- Renforcer une communication régulière, transparente et honnête de toute information nécessaire à l'évaluation de la santé financière des banques, telles que les positions créditrices et les positions de liquidité, particulièrement dans un contexte de crise qui se caractérise par des bouleversements opérationnels.	- Encourager le dialogue de façon permanente et la concertation entre les autorités de contrôle et les institutions bancaires, notamment dans ce contexte de crise.

³ <https://www.lesechos.fr/finance-marches/banque-assurances/coronavirus-les-gendarmes-bancaires-mondiaux-reportent-la-reforme-bale-iii-1189755>

		- Assurer la coordination entre l'ensemble des organismes de réglementation et sauvegarder l'intégrité du cadre international de l'activité bancaire.	-Assurer la crédibilité et la solidité du système financier global.
--	--	---	---

Source : Réalisé par les propres soins des auteurs.

2.3) Recommandations et perspectives :

On ne peut nier que les derniers résultats financiers enregistrés par le secteur bancaire participatif marocain sont très honorables. Or, leur analyse révèle que malgré tous les efforts déployés par les parties concernées, le développement de ce secteur est toujours à ses premiers pas. Ainsi et du fait de sa jeunesse, le secteur est en train de passer par une phase critique de fragilité qui nécessite une gestion très délicate, spécialement en ce temps de crise économique et sanitaire.

En outre, l'industrie financière participative a commencé au Maroc avec de grosses insuffisances et une absence d'un nombre important de composantes de l'écosystème, qui auraient dû être lancées au moment du démarrage afin d'atteindre un niveau optimal d'équilibre pour ces banques.

A cet effet, l'intégration d'une dynamique préventive contre les chocs sanitaires donnant lieu à des crises économiques et financières s'avère plus que nécessaire pour tout organisme financier et tout établissement bancaire. Celle-ci ne suppose pas forcément une mise en œuvre des moyens excessivement importants ou coûteux. Pour ce faire, quelques pistes adaptées peuvent améliorer efficacement la performance et la compétitivité des établissements bancaires lors de l'avènement de telles crises.

Au sujet des leçons tirées de la crise de la covid-19 propagée dans le monde entier et touchant l'ensemble des secteurs économiques, les recommandations suivantes visent à donner des pistes d'amélioration et à éviter certaines anomalies ou certains problèmes pouvant survenir et

impacter la compétitivité des banques participatives et la stabilité du système financier et économique. On note ce qui suit :

- ✓ Les banques et fenêtres participatives sont amenées à produire un effet prodigieux pour une meilleure mobilisation de l'épargne, en particulier dans ce contexte de crise sanitaire et économique.
- ✓ Elles doivent également faire preuve d'ingéniosité et de persévérance afin qu'elles puissent satisfaire des clients de plus en plus exigeants et faire face à des conditions de marché concurrentielles et à une conjoncture économique assez lamentable.
- ✓ Le marché de financement participatif doit opter pour la diversification de son offre pour réaliser un rééquilibrage intéressant de la gestion actif- passif.
- ✓ Il est préférable d'accélérer les projets en cours de construction et de développement de l'écosystème participatif marocain, pour bénéficier de cette expérience vécue par les fenêtres et banques participatives malgré les obstacles de départ et dans le même sens contribuer davantage à la relance de l'économie nationale.
- ✓ Quant aux banques Centrales, il est crucial de procéder à un allègement de leurs politiques monétaires, à l'injection d'une quantité suffisante de liquidité, et à l'élargissement de la gamme des garanties, en plus de l'assouplissement des exigences de réserves pour pouvoir surmonter les difficultés financières dues à la Covid-19, éviter les faillites des banques et des entreprises et favoriser l'octroi de crédit pour la relance des économies et partant, limiter les effets néfastes de la pandémie.
- ✓ Pour les autorités de régulation et les instances de contrôle : Pour une meilleure absorption des pertes éventuelles et une facilitation à l'accès aux financements, les banques peuvent envisager l'activation des volants de conservation ou des coussins de fonds propres.
- ✓ En outre, les régulateurs doivent encourager les banques à recourir à la restructuration des prêts notamment pour les particuliers et entreprises solvables, mais ayant des difficultés pour les rembourser. Ils doivent également prendre en compte les chocs sanitaires pour mieux gérer les risques et les stress tests.

Conclusion :

L'objectif de notre article consiste à étudier les implications de la crise sanitaire de la Covid-19 sur le secteur bancaire participatif marocain. Une crise sanitaire donnant lieu systématiquement à une crise économique et financière qui n'a pas épargné les banques participatives marocaines.

D'ailleurs, on a remarqué une baisse de certains indicateurs relatifs à la santé financière des banques participatives marocaines, tels que le PNB et le RNG. Or, on ne peut nier que l'épidémie de la Covid-19 a permis l'ouverture de nouvelles perspectives pour les marchés financiers participatifs, a constitué une occasion pour lancer certaines composantes assez importantes pour le développement de l'écosystème bancaire participatif marocain et représente par conséquent un tournant important dans la croissance du secteur.

Dans le même sens, différentes mesures incitatives et préventives ont été mises en place par les régulateurs nationaux et internationaux qui n'ont pas cessé d'apporter des réponses réglementaires et prudentielles pour atténuer l'impact de la pandémie COVID-19 et garder un niveau d'équilibre entre la préservation de la stabilité financière, le maintien de la solidité financière des organismes bancaires et le soutien de l'activité économique.

Toutefois, il est encore trop tôt pour évaluer et étudier l'impact de la covid-19 non seulement sur l'activité des banques participatives marocaines, mais aussi sur le système financier et bancaire dans son ensemble. A présent, la situation dans de nombreux pays est aussi critique que celle des scénarios défavorables des stress tests usés par les autorités bancaires et les instances réglementaires pour évaluer la solidité de leurs systèmes bancaires.

Toutefois, étant inscrit dans une quête continuelle de recherche et d'amélioration du savoir scientifique, et comme, naturellement tout travail contient des limites, chaque chercheur devrait bien évidemment s'évertuer à identifier les limites de sa recherche et à en être conscient. Dans notre cas, il s'agit essentiellement de la non exhaustivité des indicateurs financiers étudiés dans l'espace et dans le temps.

Etant donnée la récence de la pandémie et l'absence de l'assurance Takaful, dont la loi est toujours coincée par la Direction du Trésor et des Finances Extérieures (DTFE), il paraît opportun de lancer cette composante de l'écosystème bancaire participatif national et de contribuer à son développement et sa complétude afin que le système participatif marocain soit un système intégré. Ceci nous donne aussi un champ d'interrogations lié à cette assurance :

« Les produits de l'assurance Takaful seraient-ils conformes aux principes de la Chariâ et répondraient-ils aux attentes du marché bancaire participatif ? Telle est la question.

Remerciements :

Ce travail de recherche est financièrement supporté par le Centre National de Recherche Scientifique et Technique (CNRST) du Maroc. Les auteurs de cet article tiennent à exprimer leurs sincères remerciements à la directrice du CNRST et à ses équipes.

Références bibliographiques :

- ✓ Ait Malhou F. et A. Maimoun (2020). L'expérience marocaine en finance participative : Bilan et défis à relever, Recherches et Applications en Finance Islamique. Volume 4, Numéro 2, PP : 197-215.
- ✓ Aldo Lévy : « Finance Participative, opérations financières autorisées et prohibées vers une finance humaniste », Edition la croisée des chemins, 2012.
- ✓ ASSAAD IDRISIM& al. (2020). Quel modèle de développement pour le Maroc dans l'ère post coronavirus, Revue Internationale du chercheur. Volume 1: Numéro 2, PP:24-43.
- ✓ BANK AL-MAGHRIB - rapports annuels sur la supervision bancaire- exercices 2017-2018-2019
- ✓ Bank Al-Maghrib. (2019), "Indicateurs des banques et fenêtres participatives à fin juillet 2019".
- ✓ Causse-Broquet : « La Finance participative », 2ème édition, Édition Revue Banque 2012.
- ✓ Circulaire Du Wali de Bank Al-Maghrib N°1/W/17. (2017), liée à la Recommandation relative aux produits Ijara, Moucharaka et Mourabaha.
- ✓ Circulaire Du Wali de Bank Al-Maghrib N°1/W/17. (2017), Circulaire Relative Aux Caractéristiques Techniques et Aux Modalités de Présentation Des Produits Participatifs.
- ✓ Circulaire Du Wali de Bank Al-Maghrib N°2/W/17. (2017), Circulaire Relative Aux Modalités de Collecte et de Placement Des Dépôts d'investissement.
- ✓ Circulaire Du Wali de Bank Al-Maghrib N°3/W/17. (2017), Circulaire Relative Aux Conditions et Modalités d'exercice Des Activités Participatives.
- ✓ El Hazzaoui Youssef : « La Finance participative : Fondements, Mécanismes et Apports», Bouregreg Impression- 1ère édition : 2011.

- ✓ El Mostafa Beddari : « De la finance participative à la banque participative au Maroc », Edition la croisée des chemins, 2018.
- ✓ El YOUSFI. H & EL IDRISSE. A (2018).La réussite de l'intégration de la finance participative dans le système de finance classique, Dossiers de Recherches en Economie et Gestion. Dossier Spécial N° : 4 Mai 2018.
- ✓ ELOUALI. J & OUBDI. L (2020). Impact des déterminants internes sur la performance financière des banques islamiques, Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit .Volume 4 : numéro 2, PP : 504- 520.
- ✓ HINTI S. &ZAHAR A. (2020). COVID-19 : Convergence des programmes budgétaires publics comme levier de performance face aux défis de la crise Cas du Maroc , Revue Internationale des Sciences de Gestion .Volume 3: Numéro 3, PP: 443 -463
- ✓ <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2020/06/08/covid-19-to-plunge-global-economy-into-worst-recession-since-world-war-ii> - Consulté le: 12/11/2020.
- ✓ <https://www.ecoactu.ma/secteur-bancaire-participatif-covid-19/> - Consulté le: 15/11/2020.
- ✓ https://www.ifsb.org/preess_full.php?id=531&submit=more - Consulté le: 24/11/2020.
- ✓ <https://www.jeuneafrique.com/1012313/economie/maroc-les-banques-islamiques-grippees-par-le-covid-19/> - Consulté le: 17/11/2020.
- ✓ Jonas Kibala Kuma (2020). L'économie mondiale face à la pandémie de la Covid-19 : état des lieux, analyses et perspectives. fffhal-02888395f
- ✓ La Loi N° 103.12 Relative Aux Établissements de Crédit et Organismes Assimilés. (2014), Bulletin Officiel N° 6340.
- ✓ Michel Ruimy : « La finance islamique » - Collection Finance d'aujourd'hui : 2008.
- ✓ Mohamed Vall El Alem, Walid Bahloul, Dhafer Saïdane (2019). Finance islamique au Maghreb : quels modèles, quels enjeux ? Étude des déterminants de la demande de services bancaires islamiques en République islamique de Mauritanie, Revue d'économie financière 2019/4 (N° 136), pages 257 à 286.
- ✓ Rapport de Bank Al-Maghrib- Statistiques monétaires 2020.
- ✓ Yahya Zahirir ; « Finance Participative : Banques Participatives”, 1ère édition : 2014.
- ✓ Zahiri, Y. (2013). Les défis de la finance islamique, Dossiers de Recherches en Economie et Gestion, p. 20.
- ✓ Zerouali, M.J.E. (2017). Le Maroc : Un château-fort devant le développement de la finance islamique, Finance and Finance Internationale, No. 6, pp. 1–18.